

HEUREUX RATTACHEMENT

En ce 19 Messidor de l'An V (7 juillet 1797) (1), Pierre Louveau, un solide charron de 48 ans, habitant au hameau du Montcel, rumine sa colère sur la route qui le mène à Bussières. Il se dit que les incohérences de l'Ancien Régime n'ont malheureusement pas toutes disparues et que les députés pourraient s'occuper un peu plus du quotidien des petites gens qui comme lui peuplent les campagnes.

En effet, à chaque naissance ou décès dans sa famille (aujourd'hui c'est pour la naissance de sa fille Marie), il doit parcourir les 3700 toises (2) environ qui séparent Hondevilliers de Bussières (3) et autant pour le retour. Sans compter toutes les fois où par amitié et solidarité avec Étienne Miot, Jacques Bousen ou encore Hubert Latimiot, ses voisins, il les accompagne jusqu'à Bussières pour témoigner devant l'officier public de ce village (2 témoins mâles au moins étant nécessaires à chaque déclaration d'une naissance ou d'un décès) (4). Il trouve vraiment injuste de perdre une journée de travail pour ces démarches administratives alors qu'il serait plus judicieux de se rendre à la maison commune d'Hondevilliers.

*Son appel est entendu le 1er jour Complémentaire de l'anV (17 septembre 1797) par le Conseil des Anciens (5) qui adopte définitivement la proposition de loi émanant du Conseil des Cinq-Cents (6) et que je vous livre dans son intégralité : « **Loi portant qu'à compter du 1er Vendémiaire anVI, le hameau du Montcel, de la commune de Bussières, canton de La Ferté-sous-Jouarre, département de Seine-et-Marne, sera distrait de ce canton, et réuni à la commune d'Houdevilliers, canton de Rebais, même département. (Du 1er jour Complémentaire) ».***

Dans la précipitation, les secrétaires de séance écorchent même le nom de notre village, mais Pierre Louveau ne s'arrête pas à ce détail. Pour lui comme pour tous les habitants du Montcel, ce rattachement signifie moins de temps perdu sur les routes, mais surtout, le plaisir de se sentir habitant à part entière d'un village qu'il a toujours reconnu comme le sien.

Le dernier acte de mariage d'un habitant du Montcel rédigé à Bussières avant ce rattachement sera celui de Pierre Jourdain, un manouvrier de 22 ans avec Marguerite Profit âgée de 23 ans domiciliée à Hondevilliers le 12 Thermidor an V, jour de l'arrosoir.

Le plus malchanceux est Jacques Bousen qui sera le dernier résident du Montcel à se rendre à Bussières pour déclarer la naissance de sa fille, Marie Victoire, le lendemain de la proclamation de la loi. Celle-ci ne prenant effet que trois jours plus tard, le 1er Vendémiaire de l'anVI !!!!

Malheureusement pour Pierre Louveau, le premier déplacement en la maison commune d'Hondevilliers sera pour déclarer le décès de son épouse, Marie Magdelaine Guiot à l'âge de 46 ans, le 17 Pluviôse de l'an VII (6 février 1799). Il la suivra dans la mort, un an plus tard, le 7 Prairial an VIII (27 mai 1800) à l'âge de 51 ans.

Notes :

(1) Pour rompre avec « l'ère vulgaire » de l'Ancien Régime, la Convention fait du 22 septembre 1792 le premier jour de l'an I de la République et décide de changer le calendrier. Un collège d'artistes (David,...), de savants (Romme, Monge) et d'écrivains (Chénier et surtout Fabre d'Eglantine, l'auteur de « il pleut bergère,...) participe à la mise au point de ce projet qui est définitivement adopté par la Convention le 24 octobre 1793.

La semaine, appelée décade dure 10 jours. Le dimanche est supprimé, un seul repos tous les 10 jours à Décadi. L'année se décompose en 12 mois de 3 décades. A la fin de chaque année, on ajoute 5 jours complémentaires, les jours « sans culottides » qui sont consacrés à des fêtes en l'honneur de la Vertu, du Génie, du Travail, de l'Opinion et des Récompenses.

Les mois riment 3 à 3 selon la saison :

- *Vendémiaire, Brumaire, Frimaire pour l'automne*
- *Nivôse, Pluviôse, Ventôse pour l'hiver*
- *Germinal, Floréal, Prairial pour le printemps*
- *Messidor, Thermidor, Fructidor pour l'été*

Les noms des mois font appel à des néologismes attachés à la nature : Vendémiaire pour les vendanges, Floréal pour les fleurs, Messidor pour les moissons ou Fructidor pour les fruits. Des noms de plantes, d'outils ou d'animaux remplacent les noms de Saints, le jour de la Toussaint devient celui des salsifis et Noël le jour du chien.

Le calendrier républicain est aboli sous l'Empire, le 11 Nivôse an XIV (1er janvier 1806) après une durée officielle de 12 ans 2 mois et 27 jours.

*(2) 1 lieue commune = 2280 toises ou 4444 mètres
1 lieue de poste = 2000 toises ou 3898 mètres
1 toise = 1,94 904 mètre*

(3) En 1797, le village de Bussières se trouve dans le district de Meaux et dans le canton de La Ferté-sous-Jouarre. Sa population est de 400 habitants.

(4) Sur les registres d'État Civil de Bussières, le hameau du Montcel est nommé successivement selon l'époque ou les humeurs du rédacteur, Moncest, Monsel ou section des Grouettes rue du Montcel.

(5) Formé de 250 députés âgés d'au moins 40 ans, il est la Chambre Haute prévue par la Constitution de l'an III. Tout texte émanant du Conseil des Cinq-Cents doit être voté positivement par les Anciens pour être définitivement adopté.

(6) Formé de 500 députés âgés d'au moins 30 ans, le Conseil des Cinq-Cents a seul l'initiative des textes de loi présentés.

Didier Lagueyrie

Sources : *Archives communales de Bussières*

Archives communales d'Hondevilliers

Archives législatives du Sénat

Dictionnaire de la Révolution française par Jean Tulard

Histoire incorrecte de la Révolution française par Claude Quétel